

Compte d'épargne

Votre argent en sécurité et disponible à tout moment.

Que ce soit pour vous constituer un capital ou pour avoir une réserve pour pouvoir faire face à des imprévus, le compte d'épargne est une composante élémentaire de votre gestion financière.

Vos avantages :

› **Sécurité**
Votre capital est à l'abri des aléas des marchés financiers et bénéficie d'une garantie de l'Association de la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL) (max. EUR 100.000/client).

› **Liquidité**
Votre épargne est accessible à tout moment en agence Spuerkeess, voire 24h/24, 7j/7 via S-Net et S-Net Mobile.

› **Flexibilité**
Vous alimentez votre épargne selon votre rythme par virement ou ordre permanent.

Grâce à une épargne régulière sur votre compte d'épargne, vous pouvez bénéficier de la garantie de l'État pour l'acquisition d'un logement en remplissant les conditions suivantes :

› avoir épargné pendant au moins 3 ans sur ce compte,
› le solde du compte d'épargne doit augmenter de EUR 1.000 par an.

Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.spuerkeess.lu/epargne

SPUERKEESS

SPUERKEESS.LU/**epargne**

9/2026 Document sans valeur contractuelle / Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, établissement public autonome, R.C.S. Luxembourg B30775, 1, Place de Metz, L-1930 Luxembourg, Tél. : +352 4015-1

Droit de rétractation
Vous avez le droit de vous rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze jours après la date de signature.
Des frais de clôture limités à l'arrêté de compte peuvent s'appliquer pour les comptes présentant un solde non nul.
Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier par l'un des moyens suivants :

- via la sélection du « bouton » de rétractation dans S-Net,
- via une lettre recommandée.

Réclamation
Conformément aux dispositions de l'article 9 de nos Conditions Générales des Opérations, vous avez la possibilité d'adresser une réclamation par voie postale ou par voie électronique :
Service Compliance
1, Place de Metz
L-1930 Luxembourg
reclamations@spuerkeess.lu

Agrément et autorité de surveillance
Spuerkeess est inscrite au tableau officiel des établissements de crédit luxembourgeois tenu auprès de l'autorité de surveillance luxembourgeoise, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), sise à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg. Site Internet : https://www.cssf.lu/fr/

Modes de paiement et défaut de paiement
Les frais du compte d'épargne sont facturés sur base annuelle et automatiquement débités du compte.

Limitation de la durée
Les informations contenues dans le présent document sont valables jusqu'à la prochaine modification du produit.
Elles n'ont aucune valeur contractuelle.

Durée minimale du contrat à distance
Le contrat est à durée indéterminée.

Droit de résiliation des parties
Chaque partie peut résilier la convention à tout moment, sans indication de motif et avec effet immédiat.

Droit applicable
Les litiges sont soumis au droit luxembourgeois. Les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg sont seuls compétents pour toute contestation entre le Client et Spuerkeess, celle-ci pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de for qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du Client.

Langues
La convention du produit est disponible en français, allemand et anglais. La communication entre Spuerkeess et le Client s'effectue dans la langue convenue entre les parties.